



---

**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses  
et du Système général harmonisé de classification  
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé  
de classification et d'étiquetage des produits chimiques****Vingt-huitième session**

Genève, 10-12 décembre 2014

Point 2 f) de l'ordre du jour provisoire

**Critères de classification et communication des dangers y relatifs:****Dangers par aspiration: critère de viscosité pour  
la classification des mélanges****Dangers par aspiration: critère de viscosité  
pour la classification des mélanges****Communication de l'International Paint and  
Printing Ink Council (IPPIC)<sup>1</sup>****Introduction et examen**

1. À sa vingt-quatrième session, le Sous-Comité est convenu, à la demande de l'IPPIC, d'ajouter le point ci-dessus à son programme de travail pour l'exercice 2013-2014. Il conviendrait d'ajouter, dans le chapitre 3.10, des critères de viscosité supplémentaires, définis à 23 °C à l'aide d'une méthode telle que celle des coupes d'écoulement, conformément à la norme ISO 2431, afin de prendre en compte les mélanges (notamment les peintures ou encres d'imprimerie) dont la viscosité cinématique ne peut être mesurée à 40 °C ou ne peut l'être que difficilement.

2. L'IPPIC regrette qu'il n'ait été possible de soumettre une proposition de révision du chapitre 3.10 pendant l'exercice biennal en cours. Néanmoins, cette question gardant toute son importance dans le cadre de la conception de mélanges tels que ceux mentionnés au paragraphe 1, il entend poursuivre ses travaux en ce sens et soumettre une proposition au Sous-Comité pendant le prochain exercice biennal.

---

<sup>1</sup> Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour la période 2013-2014, approuvé par le Comité à sa sixième session (voir ST/SG/AC.10/C.3/84, par. 86 et ST/SG/AC.10/40, par. 14).



3. Il n'est prévu d'établir aucun groupe de travail par correspondance sur ce thème car les délégations concernées sont relativement peu nombreuses. Toutefois, l'IPPIC recevra avec joie le concours de tout expert intéressé afin d'élaborer sa proposition.

### **Proposition**

4. L'IPPIC demande au Sous-Comité de maintenir ce point dans son programme de travail et prévoit de lui soumettre une proposition au cours de l'exercice 2015-2016.

5. Tous les experts souhaitant contribuer aux travaux d'élaboration ou d'examen sur ce point du programme de travail sont invités à prendre contact avec l'IPPIC par l'intermédiaire de M<sup>me</sup> Janice Robinson (j.robinson@cepe.org).

---